

j
Mairie de Tessancourt-sur-Aubette
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1^{er} avril 2010

L'an deux mille dix le 1^{er} avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice REUBRECHT, Maire.

PRESENTS : M. REUBRECHT Maire, MM. FOPPOLO, RILLER, ROLETTI, adjoints.

Mmes, LETROSNE MOITAS, GUINEBERT, MM. ROUARD. DEFAUT LEDENT. Conseillers municipaux.

ABSENTS : Melle FRADET, Mme COLTIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme BAUVE pouvoir M REUBRECHT
Mme FAVROU pouvoir M FOPPOLO

SECRET AIRE : Mme GUINEBERT

Le compte rendu de la réunion du 25 Février 2010
A fait l'objet d'une remarque

Le point: V SCHEMA COMMUNAL DES LIAISONS DOUCES doit s'intituler SCHEMA D ETUDE AMENAGEMENT DU VILLAGE

ORDRE DU JOUR

I COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2009

Monsieur Roletti maire Adjoint chargé des Finances présente le compte administratifs 2009 qui correspond au compte de gestion de M. Le Receveur de la perception de Meulan.

1° °) FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 013 932.79 €	868 384.72 €
RECETTES	1 013 932.79 €	827 964.93 €
RESULTAT DE CLOTURE		- 40 419.79 €
RESULTAT POSITIF REPORTE		<u>494 641.79 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE		<u>454 222.00 €</u>
2°) INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
RECETTES	1 182 844.22 €	482 190.03 €
DEPENSES	1 182 844.22 €	<u>827 964.13 €</u>
RESULTAT DE CLOTURE		- 295 654.91 €
RESULTAT POSITIF		<u>26 509.08 €</u>
DEFICIT REPORTE		268 955.80 €

Le Conseil approuve le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif.

3°)AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT R 002	454 222.00 €
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT 021	163 627.14 €
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENTD 023	163 627.14 €

4°)BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Roletti informe le conseil que le budget primitif 2010 a été établi avec la Commission des Finances. Un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

SECTION D'EXPLOITATION	982 512.00 €	EN RECETTES ET EN DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	711 420.88 €	EN RECETTES ET EN DEPENSES

L'équilibre du budget est assuré par le vote des taux d'imposition

HABITATION	1 366 000.00	7.22 %	98 625.00 €
FONCIER BATI	1 117 000.00	12.23 %	136 609.00 €
FONCIER NON BATI	20 800.00	47.16 %	9 809.00 €
			245 043.00 €

Qui permet l'équilibre du budget en recettes à l'article 7311

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE
494 641.79 € - 40 419.79 € = 454 222.00€

☞ **Intervention de Messieurs Rouard et Ledent** : qui souhaitent que le prochain budget soit présenté par article afin qu'ils puissent apprécier l'impact des dépenses par poste.

II CONVENTION POUR DIAGNOSTIC VOIRIE BATIMENTS PUBLICS ET ESPACES PUBLICS

Monsieur le maire présente à nouveau la convention pour le diagnostic : voirie, bâtiments publics, et espaces publics,

☞ Rappelle que toutes les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour mettre en conformité à l'accessibilité aux personnes présentant toutes sortes de handicap, tous les édifices sur leur territoire recevant du public

☞ Précise que seule la commune de Meulan à procéder au diagnostic et mis en place son plan Transports Voirie Espaces Publics.

☞ Dans le cadre de ces contraintes légales, il est proposé de mettre en place une convention de groupement de commandes relative à la réalisation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que du diagnostic d'accessibilité., Messieurs Foppolo et Defaut proposent leur candidature à la commission d'appel d'offres.

- Monsieur FOPPOLO est élu délégué titulaire
- Monsieur DEFAUT est élu délégué suppléant.

☞ Rappelle que la CCVS reste coordinatrice du marché, qu'elle mènera jusqu'à la désignation du prestataire, en fonction du cahier des charges recensant les besoins de toutes les communes.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la Convention

III DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur RILLER Présente à l'assemblée, les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie pour les propriétés suivantes :

TARLIER RUE DU PRE AUX LOUPS F 499 1266M2 MAISON + TERRAIN **PRIX 300 000.00 €**

CHIANDETTI LAPORTE 14 CHEMIN DU MOULIN BRULE LOT ISSU DE LA DIVISION N°6 **PRIX 224 000.00 €**

Le conseil à l'unanimité ne fait pas valoir son droit de préemption concernant ces propriétés

IV QUESTIONS DIVERSES

4.1 Enveloppe complémentaire Contrat triennal 2009/2010/2011 Monsieur Foppolo informe l'assemblée que le Conseil Général des Yvelines par délibération du 26 mars 2010 a décidé d'octroyer pour le plan triennal 2009/2010/2011 une enveloppe complémentaire pour l'aide à la remise en état de certaines voies communales.

Propose à l'assemblée de bénéficier de cette aide, et de poser sa candidature pour l'octroi des 40 % supplémentaires.

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide,

- D'autoriser Monsieur le maire à prendre la délibération pour déposer la candidature de la commune pour l'octroi de cette subvention.
- De solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme triennal 2009/2010/2011 d'aide aux communes en matière de Voirie et ses Dépendances pour la Réhabilitation en partie du chemin des Marais
- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge soit et la T.V.A. correspondante, S'engage à inscrire les sommes correspondantes au Budget Communal 2010

4.2 PLU /PLH Intervention de M. ROUARD : Monsieur Rouard donne lecture de l'article 123-12-1 qui précise qu'après trois ans après la délibération portant approbation du PLU, un débat est organisé au sein du conseil municipal sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logement, le conseil doit délibérer sur l'opportunité d'une mise en révision simplifiée de ce plan.

Le conseil propose d'en discuter lors du prochain bureau municipal afin d'organiser en son sein un débat. Rendez-vous est fixé le 13 avril 2010 à 20h30.

4.3 désignation des délégués au Syndicat de Préfiguration de la Communauté d'Agglomération Centre Seine Aval : Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a adhéré à ce syndicat, les communes adhérentes doivent désigner trois délégués qui représenteront leur commune dans les différentes réunions.

- Messieurs Foppolo, Riller et Rouard posent leur candidature,

A l'unanimité, le conseil accepte leur candidature.

▪

4.4 Dates à retenir :

- 05 avril : course aux œufs Parc Municipal, organisée par le comité des fêtes,
- 20 avril : Réunion de mise en place du SIDEM (Syndicat Intercommunal de Développement Economique les Mureaux Ecquevilly)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H37